



MARARA
Paiement

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OUVERTURE COMPTE ASSOCIATION

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à nous transmettre pour ouvrir un compte Association Marara Paiement :

Pour chaque signataire et membre du bureau :

- ✂ Une pièce d'identité lisible¹, en cours de validité (au choix)
- ✂ Un justificatif de domicile² de moins de 3 mois (au choix)

Pour l'association :

- ✂ Originaux ou copie des derniers statuts à jour, paraphés, datés, signés et certifiés conformes à l'original par les représentants légaux de l'association.
- ✂ Sauf si spécifié dans les statuts : procès-verbal de l'assemblée générale, certifié conforme par les représentants légaux, nommant et stipulant les pouvoirs des représentants légaux
 - Ouverture, Mise à jour, Clôture du compte
 - Opérations autorisées sur le compte (Retrait, dépôt, virement au guichet, demande de relevé de compte, mise en place de prélèvement, etc.)
 - Le nombre de signature(s) obligatoire(s)
 - Accès au compte en ligne (pour la consultation uniquement ou pour effectuer des virements en ligne)
 - La délivrance d'une carte de paiement locale (Attention : carte nominative, 1 seule personne habilitée)
- ✂ Procès-verbal de l'assemblée générale portant nomination des membres du bureau certifié conforme par ces derniers
- ✂ Attestation du N° TAHITI (ISPF) de moins de 3 mois
- ✂ Extrait de l'annonce légale de déclaration de constitution OU parution au Journal Officiel (JOPF)
- ✂ Si association relevant de la loi de 1901 : récépissé de la déclaration de constitution délivré par la DIRAJ
- ✂ Si l'association est déjà en activité, les documents comptables des 3 dernières années (bilans, liasse fiscale, ...)

¹**La pièce d'identité** : Carte nationale d'identité (CNI), Passeport, Carte de résidence, Demande d'asile, Tout document d'identité étranger, Titre de séjour

²**Le justificatif de domicile** : Factures (électricité / internet / eau / téléphone fixe ou mobile uniquement dans le cas où l'adresse géographique est mentionnée, ...), Certificat de résidence, Attestation d'hébergement (datée et signée par le tiers hébergeant, accompagnée d'une pièce justificative du domicile du tiers hébergeant et de sa pièce d'identité), Contrat de location / Quittance de loyer, Attestation d'assurance, Taxe d'habitation (habitation), Titre de propriété, Avis d'imposition ou de non-imposition